DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE DE CESSIEU
3, rue du Revol
38 110 CESSIEU
Téléphone : 04 74 88 31 76
Télécopie : 04 74 33 21 27
Mail : mairie@cessieu.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026

PROCES VERBAL

L'an deux-mil-vingt-six, mercredi 9 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CESSIEU (Isère) ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Maxime MALOSSANE, Maire.

Date de la convocation : 04/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 23

Présidence : Monsieur Maxime MALOSSANE, Maire,
Secrétaire de séance : Madame Cécile AMADE

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Maxime MALOSSANE, Cécile AMADE, Sylvie BARGE, Elodie CHASSARD, Fabien CORSAT, Jérôme DELOIRE, Yves DESGEORGES, Loïc DIENNET, Ricardo FONSECA, Maryline GABROVEC, Joël HOUSTE, Marie-Noëlle LEMESRE, Jonathan PAULETTO, Catherine PONT, Yoann PSOMIADES, Thierry ROESCH, Audrey SABATHE, Morgane SENECHAL, Pierre-Guy VASCHALDE

Pouvoirs : Madame Astrid MOURLEVAT a donné pouvoir à Monsieur Pierre-Guy VASCHALDE, Madame Laëtitia TAILLE a donné pouvoir à Madame Cécile AMADE, Madame Maryline VIDAL-SICAUD a donné pouvoir à Madame Elodie CHASARD

Absent : Monsieur Frédéric LELONG

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 22

Le quorum étant atteint, Monsieur Maxime MALOSSANE ouvre la séance à dix-neuf heures trente minutes, en proposant de nommer Madame Cécile AMADE, en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1	Compte rendu des décisions prises (article L2121-22 du code général des collectivités territoriales)
2	Approbation du règlement général d'utilisation de la salle des fêtes et évolution des conditions de mise à disposition
3	Convention avec le SDIS de l'Isère relative à l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire lors des interventions
4	Mise à jour du tableau des effectifs
5	Questions diverses

1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE SEANCE DES MERCREDIS 17 JUIN ET 1er JUILLET 2026

Les Procès-Verbaux des séances de Conseils Municipaux des mercredis 17 juin et 1er juillet 2026 ont été validés à l'unanimité.

2 – D/2026-064 – GESTION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX : APPROBATION DU REGLEMENT GENERAL D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES ET EVOLUTION DES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire indique que la commission « Associations » a travaillé en amont afin de clarifier les conditions d'utilisation de la Salle des Fêtes. L'objectif est de proposer deux contrats simples, accompagnés d'un règlement précisant les modalités d'utilisation.

Une nouveauté concerne les associations : la gratuité de la Salle des Fêtes sera désormais limitée à quatre mises à disposition par an.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les délibérations du Conseil municipal en vigueur fixant les tarifs de location et les montants des cautions applicables à la salle des fêtes communale ;
VU le règlement intérieur de la salle des fêtes actuellement en vigueur ;
Considérant la nécessité d'actualiser et de clarifier les conditions d'utilisation de la salle des fêtes communale ;
Considérant la volonté de disposer d'un règlement général unique applicable à l'ensemble des utilisateurs de la salle, notamment aux particuliers et aux associations ;
Considérant la volonté de la commune de soutenir la vie associative locale en permettant aux associations communales de bénéficier de mises à disposition gratuites de la salle des fêtes dans des conditions clairement définies ;
Considérant la nécessité d'encadrer l'utilisation de la sonorisation communale mise à disposition des utilisateurs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 – Approbation du règlement général

- D'**APPROUVER** le nouveau règlement général d'utilisation de la salle des fêtes de Cessieu, annexé à la présente délibération. Ce règlement s'applique aux particuliers, aux associations ainsi qu'à tout autre utilisateur autorisé par la commune. Il se substitue, à compter de son entrée en vigueur, au précédent règlement intérieur de la salle des fêtes.

Article 2 – Tarifs et cautions existants

- De **MAINTENIR** les tarifs de location ainsi que les montants des cautions de la salle des fêtes tels qu'ils ont été fixés par les délibérations du Conseil municipal actuellement en vigueur.
 La présente délibération n'a pas pour objet de modifier ces tarifs et cautions.

Article 3 – Associations communales

- D'**APPROUVER** le principe d'une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au bénéfice des associations de la commune de Cessieu, dans la limite de 4 mises à disposition par année civile et par association.
 Au-delà de cette limite, les conditions tarifaires fixées par les délibérations du Conseil municipal en vigueur s'appliquent.
 La gratuité de la mise à disposition ne dispense pas l'association du respect du règlement général, de la production des documents demandés ni du dépôt des cautions applicables.

Article 4 – Utilisation de la sonorisation communale

- D'**INSTAURER** une caution spécifique d'un montant de **200 euros** pour toute utilisation de la sonorisation communale mise à disposition dans la salle des fêtes.

 Cette caution s'ajoute, le cas échéant, à la caution exigée pour l'utilisation de la salle.
 Elle est restituée après vérification du bon état et du bon fonctionnement du matériel.
 En cas de dégradation, perte ou dysfonctionnement imputable à l'utilisateur, les frais correspondants pourront être mis à sa charge dans les conditions prévues par le règlement général.

Article 5 – Documents de mise à disposition

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à établir et adapter les modèles de contrats, conventions et documents administratifs nécessaires à la réservation et à la mise à disposition de la salle des fêtes, dans le respect des dispositions du règlement général et des délibérations tarifaires en vigueur.

Article 6 – Exécution

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 – D/2026-065 – PERISCOLAIRE : CONVENTION AVEC LE SDIS DE L'ISERE RELATIVE A L'ACCUEIL DES ENFANTS DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES PENDANT LE TEMPS PERISCOLAIRE LORS DES INTERVENTIONS

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le projet de convention proposé par le Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère relatif à l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires de Cessieu pendant le temps périscolaire lors des interventions ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de soutenir l'engagement et la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en facilitant leur disponibilité opérationnelle lorsqu'ils sont sollicités pour une intervention ;

Madame l'Adjointe en charge des affaires scolaires explique que le Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (SDIS 38) propose aux communes de mettre en place un dispositif destiné à faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires lors des interventions.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention entre **la commune de Cessieu et le SDIS de l'Isère** afin de permettre l'accueil des enfants scolarisés des sapeurs-pompiers volontaires de Cessieu au sein des services périscolaires communaux lorsque leur parent est mobilisé pour une intervention.

Monsieur le Maire précise que cette délibération concerne, à ce jour, deux familles de la Commune dont les parents sont sapeurs-pompiers volontaires au sein de la caserne de Ruy-Montceau.
Il ajoute que les enfants seront accueillis à titre gratuit.

La convention prévoit que cet accueil pourra être assuré, sans demande préalable :

- Au **restaurant scolaire**, de 11h30 à 13h30 ;
- À la **garderie périscolaire**, de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 les jours d'école.

Afin de permettre cet accueil dans de bonnes conditions, les familles concernées devront préalablement remplir une fiche de renseignements en début d'année scolaire, y compris lorsque leurs enfants ne fréquentent pas habituellement les services périscolaires municipaux.

Dans le cadre de ce dispositif et afin de soutenir l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et leur disponibilité opérationnelle, **la commune prendra en charge les frais de garderie et de restauration liés à ces accueils**.

La convention prendra effet à compter de sa signature. Elle pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties, par lettre recommandée et sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

Ce dispositif constitue ainsi une mesure concrète de soutien au volontariat chez les sapeurs-pompiers et contribue à faciliter leur mobilisation au service de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

Article 1 : D'APPROUVER la convention à intervenir entre la commune de Cessieu et le Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère relative à l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires de Cessieu pendant le temps périscolaire lors des interventions.
Article 2 : D'APPROUVER la prise en charge par la commune des frais de restauration scolaire et de garderie périscolaire des enfants accueillis dans le cadre de cette convention.
Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
Article 4 : DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif seront inscrits au budget communal.

4 – D/2026-066 – RESSOURCES HUMAINES / CREATION, SUPPRESSION DE POSTES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que "les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le cadre d'emplois ou le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé et, si l'emploi est créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de l'emploi est créé".
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 07 juillet 2026.

Le Comité Social Territorial attire l'attention sur les dispositions de l'article R254-74 du Code Général de la Fonction Publique relatif au Comité Social Territorial des collectivités territoriales et de leurs établissements publics selon lequel *"Les propositions et avis émis par le comité et la formation spécialisée sont portés, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonction dans les collectivités ou établissements"*.

D'autre part, l'article précise que "*Les membres des comités et des formations spécialisées sont informés, dans le délai de deux mois, des suites données à leurs propositions et avis par une communication écrite du président à chacun des membres.*"

Monsieur le Maire précise que le Comité social territorial (CST) est consulté et émet un avis sur chaque évolution en matière de ressources humaines.
Dans le cadre de la réorganisation des effectifs, il est proposé de supprimer deux postes de catégorie B qui ne sont plus pourvus depuis plusieurs années.
Monsieur le Maire présente aux élus les différentes catégories de la fonction publique territoriale (A, B et C), ainsi que les principales filières existantes, telle la filière technique, administrative, culturelle....
En réponse à la question d'un élu, Monsieur le Maire précise que le recrutement envisagé répond à un besoin identifié au sein de la collectivité. Cet agent aura notamment pour mission d'apporter un cadre et une organisation aux 30 agents actuellement en poste, ainsi que de favoriser une meilleure cohérence dans le fonctionnement des services. Ce recrutement s'inscrit également dans l'accompagnement du développement de la commune de Cessieu.

Enfin, Monsieur le Maire indique que le positionnement du poste en catégorie A permettra de le rendre plus attractif et de favoriser le recrutement d'un profil correspondant aux besoins de la collectivité.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal la nécessité de supprimer les deux postes de catégorie B et la création pour les besoins futurs d'un poste d'attaché en catégorie A et d'un poste d'adjoint technique de catégorie C.

Il convient donc de créer ce poste afin de mettre à jour le tableau des effectifs et :

* **de créer à compter du 9 septembre 2026** :
 - Un poste d'Attaché à temps complet (35/35)

* **de créer à compter du 1er septembre 2026** :
 - Un poste d'adjoint technique à temps complet (35/35)

*** de supprimer à compter du 9 septembre 2026 :**
 - Un poste de Rédacteur principal 2ème classe à temps complet (35/35)
 - Un poste de Rédacteur principal 1ère classe à temps complet (35/35)

* **d'approuver le tableau des effectifs ci-joint** :

Grade	Date délibération	Nb d'heures du poste	Postes pourvus	Postes vacants	Dont TNC
Attaché	09/09/2026	35/35	0	1	0
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	30/05/2017	35/35	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	30/05/2017	35/35	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	27/08/2020	35/35	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	27/08/2020	35/35	1	0	0
Adjoint administratif	02/09/2021	30/35	1	0	1
Adjoint Administratif	19/06/2018	24/35	1	0	1
Adjoint Administratif	16/10/2025	23/35	1	0	1
Technicien	05/03/2026	35/35	0	1	0
Agent de Maîtrise principal	14/05/2019	35/35	1	0	0

Agent de Maîtrise principal	15/10/2020	35/35	1	0	0
Agent de Maîtrise principal	25/05/2023	35/35	1	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	02/05/2024	29.50/35	1	0	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	02/05/2024	33.50/35	1	0	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	02/05/2024	35/35	0	1	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	05/02/2026	35/35	1	0	0
Adjoint technique	01/10/2026	35/35	1	0	0
Adjoint technique	08/02/2024	35/35	1	0	0
Adjoint technique	14/05/2019	35/35	1	0	0
Adjoint technique	26/01/2023	31/35	1	0	1
Adjoint technique	14/09/2023	20.50/35	1	0	1
Adjoint technique	02/09/2021	35/35	1	0	0
Adjoint technique	14/09/2023	18.50/35	1	0	1
Adjoint technique	14/09/2023	19/35	1	0	1
Adjoint technique	01/04/2025	35/35	1	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	02/05/2024	35/35	1	0	0
Adjoint d'animation	14/09/2023	08/35	0	1	1
Adjoint d'animation	07/07/2023	29/35	1	0	1
Adjoint d'animation	14/09/2023	19/35	1	0	1
ATSEM principal 1ère classe	25/05/2023	35/35	1	0	0
ATSEM principal 2ème classe	27/08/2020	35/35	1	0	0
			27	**4**	**12**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la création à compter du 9 septembre 2026** :

- Un poste d'Attaché à temps complet (35/35) et de le rendre accessible à tous les grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

- **APPROUVE la création à compter du 1er octobre 2026** :

 - Un poste d'Adjoint technique à temps complet (35/35) et de le rendre accessible à tous les grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

- **APPROUVE la suppression à compter du 9 septembre 2026 :**

 - Un poste de Rédacteur principal 1ère classe à temps complet (35/35) ;
 - Un poste de Rédacteur principal 2ème classe à temps complet (35/35) ;

- **VALIDE** la mise à jour du tableau des effectifs comme présenté ci-dessus ;

- **AUTORISE** le Maire, ou un adjoint, à signer toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 – QUESTIONS DIVERSES

A/ Cécile AMADE, première adjointe en charge du budget, des finances et du personnel

Accueil de deux nouveaux agents au service périscolaire

Deux nouvelles agentes ont rejoint les effectifs communaux :

- Julie ROSSE, recrutée en qualité d'ATSEM pour une durée d'un an ;
- Samanta SERRON, recrutée en renfort périscolaire sur la pause méridienne.

Ces recrutements avaient été évoqués lors d'une précédente séance du Conseil municipal.

Procédure de licenciement – Services techniques

La procédure de licenciement est en cours et a reçu un avis favorable du Comité social territorial (CST). L'agent concerné est actuellement en arrêt de travail. La fin de son contrat est prévue pour la fin du mois de novembre 2026.

Un nouveau recrutement devra être envisagé, avec un profil davantage orienté vers les travaux paysagers.

Recrutement du secrétaire général de mairie

Le service des ressources humaines a reçu 45 candidatures, dont certaines présentent des profils particulièrement intéressants.

Les entretiens de recrutement sont prévus entre le 21 et le 28 septembre 2026. Une prise de poste est souhaitée d'ici la fin de l'année 2026 ou au début de l'année 2027.

Commission RH / Finances

Une prochaine commission RH / Finances devra être organisée afin d'aborder plusieurs sujets :

- le règlement intérieur ;
- la charte informatique ;
- la revalorisation des titres-restaurant.

Budget et analyse des projets à venir

M. BROCHER a réalisé un audit, à l'issue duquel il a transmis son analyse et présenté sa vision des perspectives budgétaires et des projets à venir. Sa présence est attendue lors de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2026.

Mme Cécile AMADE précise que les indicateurs budgétaires sont actuellement au beau fixe.

B/ Catherine PONT, adjointe en charge du CCAS

Permanences du CCAS
Les permanences du CCAS sont en place depuis trois mois. Elles se tiennent le troisième vendredi de chaque mois, de 8 h 30 à 11 h 30.
De nombreuses personnes sollicitent actuellement le CCAS pour des demandes de logement social.

Logement d'urgence
Le logement d'urgence est actuellement occupé. Il s'agit de la troisième occupation depuis le début du mandat.

Activités du CCAS et mobilisation des bénévoles
La période est particulièrement chargée pour le CCAS et ses bénévoles, avec plusieurs événements et actions en préparation :

- la Semaine bleue ;
- le repas des aînés ;
- l'envoi des courriers relatifs aux colis de Noël ;
- les ateliers Mémo Moov.

Une trentaine de personnes a manifesté son intérêt pour les ateliers Mémo Moov.

C/ Élodie CHASSARD, adjointe aux affaires scolaires

Repas intergénérationnels et activités
Une communication relative à cette initiative sera diffusée sur le panneau lumineux communal et sur le site internet de la mairie.
Organisé en partenariat avec le centre aéré de Cessieu, cet événement se déroulera le mercredi précédant chaque période de vacances scolaires. Il s'adressera aux enfants âgés de 9 à 11 ans et sera également ouvert aux personnes de plus de 60 ans.

Formation aux gestes de premiers secours
En collaboration avec M. Yves DESGEORGES, adjoint en charge de la santé et de la prévention, une formation aux gestes de premiers secours sera proposée aux élèves des trois écoles de la commune.

Végétalisation de la cour de l'école maternelle du Moulin
M. Thierry ROESCH participera au projet de végétalisation de la cour de l'école maternelle du Moulin.
Les objectifs sont les suivants :

- désimperméabiliser certains îlots en retirant le revêtement bitumineux ;
- végétaliser la butte ;
- aménager la partie est de la cour.

L'entreprise FOURNIER réalisera les travaux.

Installation de ventilateurs et de stores
Des stores seront installés et certaines classes seront équipées de ventilateurs afin d'améliorer le confort thermique des élèves et des équipes éducatives.
La municipalité recherche des subventions pour réduire le coût de ces installations.

D/ Loïc DIENNET, conseiller municipal en charge des acteurs économiques

Installation d'une climatisation à l'école du Moulin
Un second devis concernant l'installation d'un système de climatisation dans la salle de motricité de l'école du Moulin est attendu pour le lundi suivant la réunion. Une aide financière d'EDF pourrait être mobilisée pour contribuer au financement du projet.

Prochaine réunion des acteurs économiques
La prochaine réunion des acteurs économiques est prévue le 9 octobre 2026.

Festivités de Noël

Un jeu sera proposé lors de la journée de lancement des festivités de Noël.
M. le Maire précise qu'une décoration non lumineuse sera installée, accompagnée de six îlots décoratifs répartis entre la salle des fêtes et la mairie, ainsi que devant le commerce PROXI.

Présence de pigeons dans le centre du village

Un spécialiste s'est rendu sur la commune afin d'étudier la problématique liée à la présence importante de pigeons. La situation apparaît complexe, ces oiseaux étant considérés comme nuisibles.
Les pigeons s'introduisent notamment dans les ouvertures situées sous les toitures et dans les soubassements des bâtiments. Il conviendra donc de sensibiliser les propriétaires concernés et de les informer des mesures à prendre. Les opérations de dépigeonnage sur les propriétés privées seront à la charge des propriétaires. En cas de présence de pigeons sur des câbles électriques, il appartiendra à EDF d'intervenir.
Plusieurs méthodes de lutte ont été présentées :

- l'effarouchement ;
- l'installation de nichoirs à chouettes effraies, afin de favoriser la présence de prédateurs naturels ;
- l'empoisonnement ;
- la castration ;
- le tir au pigeon.

Compte tenu de la présence importante de ces oiseaux sur la commune, la municipalité privilégiera une démarche associant effarouchement, communication et sensibilisation de la population.

E/. Thierry ROESCH, adjoint en charge de la voirie, des travaux, des réseaux et de la sécurité

Travaux de Vachères

Les travaux ont commencé.
L'intervention sur le seuil du pont de Vachères, dont l'achèvement est prévu à la fin du mois d'octobre, permettra aux poissons de remonter le cours d'eau.
Le coût de ces travaux s'élève à 208 000 € HT.

Coupure d'eau

Une communication sera réalisée avant la fin du mois de septembre afin d'informer les habitants d'une intervention importante au niveau du réservoir de Cessieu.
Les travaux comprendront :

- le remplacement de quatre vannes vétustes ;
- la réparation d'une fuite située rue Général-Cassius.

Passerelle du Château

Les études topographiques et géotechniques ont été réalisées. Le dossier a été transmis au CEREMA pour expertise et accompagnement.
Le remplacement de la passerelle est indispensable et devra être anticipé.

F/ Yves DESGEORGES, adjoint en charge de la santé et de la prévention

Local du cabinet d'ostéopathie

À la suite d'une rencontre avec l'ostéopathe, M. Yves DESGEORGES indique qu'aucun local n'est actuellement disponible pour accueillir de nouveaux professionnels de santé.
L'aménagement actuel du local d'ostéopathie offre peu de possibilités d'évolution. Une étude devra donc être menée afin d'envisager un éventuel réaménagement.

Croix-Rouge – Formation aux premiers secours

Une action de sensibilisation ludique aux gestes de premiers secours devrait être proposée aux enfants, en partenariat avec la Croix-Rouge.

Contrat local de santé (CLS)
Les invitations relatives aux prochaines rencontres sont en cours d'envoi.
Relations avec les professionnels de santé

Une rencontre a eu lieu avec deux kinésithérapeutes de La Tour-du-Pin.
M. Yves DESGEORGES sera également invité à l'inauguration de la maison de santé de Saint-Didier-de-la-Tour.

G/ Yohan PSOMIADES, conseiller municipal responsable du Conseil municipal des enfants (CME)

Le règlement du Conseil municipal des enfants est en cours de finalisation.
L'élection des jeunes conseillers est prévue le 6 novembre 2026. La première séance du CME se tiendra le 17 novembre 2026, puis les réunions seront organisées à raison d'une fois par mois.

H/ Marie-Noëlle LEMESRE, adjointe à la culture

Programmation culturelle
Plusieurs spectacles à destination du jeune public sont en cours de programmation.

Projet de jumelage solidaire
Une réflexion est engagée autour de la mise en place d'un jumelage solidaire, qui permettrait de favoriser les échanges culturels et la découverte des coutumes.

Géogaming
Le projet de géogaming, créé par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné, sera inauguré le 7 octobre 2026 à 14 h.
Les adhérents du théâtre d'improvisation ont participé au projet en prêtant leur voix.

Projet de pass Culture pour les enfants
La mise en place d'un pass Culture destiné aux enfants est également envisagée afin de faciliter leur accès aux activités culturelles.

I/ Pierre-Guy VASCHALDE, adjoint en charge de l'urbanisme, du cadre de vie, de l'environnement, du patrimoine et de la culture

Prochaine commission Urbanisme
La prochaine commission Urbanisme est prévue le 17 septembre 2026. La révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) figurera à l'ordre du jour.

Comité consultatif
La prochaine réunion du comité consultatif se tiendra le 8 octobre 2026. Elle portera notamment sur la réfection du centre du village et l'amélioration du cadre de vie.
Le comité est composé de membres volontaires et impliqués dans la vie communale.
Une rencontre est également prévue le mercredi suivant avec la nouvelle promotion de master en ingénierie, dans le cadre du projet de rénovation du village. Cette collaboration constitue une démarche d'enrichissement mutuel, permettant de croiser les connaissances et les propositions.

Sentier reliant le bourg au cimetière
Les travaux de rénovation du sentier n'ont pas pu être réalisés en raison d'une erreur sur le site d'inscription, qui a empêché les jeunes du monde entier de s'inscrire au chantier.
La rénovation de ce sentier sera considérée comme prioritaire pour l'année prochaine.

Lutte contre l'ambroisie

La municipalité s'est fortement mobilisée cet été pour lutter contre la prolifération de l'ambroisie. Toutefois, les conditions météorologiques exceptionnelles ont compliqué les interventions.

Plusieurs méthodes de lutte existent :

- le fauchage ;
- le déchaumage ;
- le traitement chimique.

Le fauchage régulier ne permet pas, à lui seul, d'éradiquer la plante, qui repousse rapidement. Des courriers sont adressés aux exploitants agricoles afin de les sensibiliser à cette problématique, particulièrement présente dans les cultures de blé et de colza.

Un traitement chimique a également été réalisé, mais les pluies survenues après l'intervention en ont compromis l'efficacité.

Cette année s'est donc révélée particulièrement difficile en matière de lutte contre l'ambroisie.

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est très présent sur le territoire et constitue un véritable enjeu de santé et de sécurité publiques.

En cas de découverte d'un nid, les habitants sont invités à effectuer un signalement sur la plateforme frelonsasiatiques.fr . Le signalement sera transmis au référent communal, M. Pierre-Guy VASCHALDE, qui se rendra sur place afin de vérifier la présence du nid.

Le coût de la destruction est pris en charge à hauteur de 50 % par le Département et de 50 % par la commune.

Il est impératif de ne pas intervenir soi-même et de faire appel aux intervenants compétents.

Une réunion consacrée à cette problématique est prévue au mois d'octobre.

Une vigilance particulière est recommandée pour les personnes travaillant en extérieur, davantage exposées au risque de piqûres. Le frelon asiatique représente un danger sérieux, notamment en cas d'attaque ou de réaction allergique.

J/ Laëtitia TAILLE, adjointe en charge de la concertation, de la communication interne et externe, de l'accès à l'information et de la démarche participative

Refonte du site internet communal

La refonte du site internet de la commune a nécessité un important travail de fond. La mise en ligne du nouveau site est prévue d'ici un mois.

Bulletin municipal

Un bulletin municipal semestriel est envisagé à compter du début de l'année 2027. Il permettra de présenter les principaux travaux réalisés ainsi que les actualités de la commune.

K/ Astrid MOURLEVAT et Morgane SENECHAL

Fleurissement communal

Un rendez-vous est prévu afin d'échanger sur l'évolution du fleurissement de la commune et les améliorations à apporter.

Bâtiment mutualisé

Le permis de construire du bâtiment mutualisé est actuellement en cours d'instruction.

Un choix devra être effectué entre deux modèles de toiture. Les architectes privilégient une solution originale, qui devra toutefois être évaluée au regard de plusieurs critères : coût, esthétique et facilité d'entretien.

L'objectif est de retenir une toiture permettant de limiter les apports de chaleur à l'intérieur du bâtiment en évacuant la chaleur avant qu'elle ne pénètre dans les locaux.

Un chiffrage des menuiseries est également en cours, avec une comparaison entre une solution en bois et une option en aluminium.

L/ Informations et questions diverses

Dates à retenir

- **25/09/2026 :** temps d'échange entre les élus et les habitants, à l'occasion des six mois du mandat.
- **14/10/2026 :** prochain Conseil municipal.
- **04/11/2026 :** séance du Conseil municipal avancée, en remplacement de celle initialement prévue le 18 novembre 2026.
- **07/11/2026 :** opération « Un arbre, une naissance ».

Cérémonie en mémoire de Joseph THERMOZ

Une cérémonie sera organisée en mémoire de Joseph THERMOZ, mort pour la France, en collaboration avec le Souvenir Français.

Lancement des illuminations de Noël

Une soirée de lancement des illuminations de Noël est également prévue.

Gestion des ordures ménagères

La situation actuelle concernant la collecte des ordures ménagères n'est pas satisfaisante. Il apparaît nécessaire d'installer des poubelles supplémentaires à des emplacements stratégiques afin d'améliorer la propreté de l'espace public.

Boulangerie du Coin

Une demande de formulaire a été formulée en vue de permettre la vente de bière par la Boulangerie du Coin.

Situation du commerce PROXI

À la demande de M. Joël HOUSTE, M. le Maire précise que le gérant de la supérette PROXI a réglé le loyer du mois de juillet 2026. La situation demeure néanmoins compliquée.

Vente de biens immobiliers dans le centre du village

M. Fabien CORSAT informe l'assemblée que les murs du bar situé place du Plâtre, ainsi que la table des bouchers, sont mis en vente.
La municipalité pourrait envisager de se porter acquéreur de ces biens. Toutefois, des travaux de réfection seraient à prévoir.

6 – DECISIONS DU MAIRE

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
19/06/2026	PATA sur l'ensemble de la commune	15 876,00 €
22/06/2026	Extension de l'installation de chauffage centrale - Ludothèque	7 437,50 €
03/07/2026	Contribution SDIS Juin 2026	7 206,05 €
17/07/2026	Nettoyant / Sacs poubelle / Essuie-mains / Savon / Papier hygiénique - Bâtiments communaux	6 043,05 €
20/07/2026	Réfection réseau EP - Lotissement Le Clos Gatier	11 941,00 €
27/07/2026	Portails - Jardin de Ville	9 500,00 €
03/08/2026	Contribution SDIS Juillet 2026	7 206,05 €

01/09/2026	Contribution SDIS Août 2026	7 206,05 €
04/09/2026	Abris-bacs Tri-Flux - Voirie	6 264,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h08 en remerciant les Conseillers.

Vu pour être publié et affiché le 15/10/2026.

La secrétaire de séance,
Cécile AMADE

Le Maire,
Maxime MALOSSANE

MAIRIE DE CESSIEU
38 (Isère)